

MAIRIE DE VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL

11 AVRIL 2013

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal reconduit les taux suivants :

- taxe habitation	13,11 %
- foncier bâti	11,60 %
- foncier non bâti	25,82 %
- cotisation foncière des entreprises	17,84 %

VOTE DU BUDGET

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 332 955 euros en fonctionnement et à 152 516 euros en investissement.

Les principaux programmes de travaux sont :

- Travaux d'isolation au logement communal
- Travaux de voirie
- Extension d'éclairage public
- Achat de terrains

SYNDICAT DE VOIRIE

Le conseil Municipal, après délibération

Donne un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin du Syndicat de Voirie du canton de Saint Benoît du Sault

Donne un avis favorable au retrait des 10 communes du canton de Saint Benoît, adhérentes à la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin, du Syndicat de Voirie de Saint Benoît du Sault.

QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens : fixe la date au 19 octobre 2013

Le Maire,